



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2019-270

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **ARS Centre-Val de Loire**

R24-2019-09-13-005 - 2019-DOS-DM-0069\_prlvement corne p-public (2 pages)

Page 3

## **ARS du Centre-Val de Loire**

R24-2019-09-17-001 - Arrêté portant révision de la programmation de signature des CPOM des ESMS pour les personnes en situation de handicap du Département d'Indre-et-Loire pour la période 2016-2021. (5 pages)

Page 6

ARS Centre-Val de Loire

R24-2019-09-13-005

2019-DOS-DM-0069\_prlvement corne p-public

*Arrêté n°2019-DOS-DM-0069 portant autorisation du protocole de coopération entre professionnels de santé intitulé "Prélèvements de cornée dans le cadre de prélèvements de tissus et/ou de prélèvements multi-organes sur personnes décédées"*

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE N°2019-DOS-DM-0069**

**portant autorisation du protocole de coopération entre professionnels de santé intitulé  
«Prélèvements de cornée dans le cadre de prélèvements de tissus et/ou de prélèvements  
multi-organes sur personnes décédées»**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.4011-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2012 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2009 relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin ;

Vu l'avis émis par la Haute Autorité de Santé en date du 29 novembre 2012, relatif au protocole de coopération entre professionnels de santé intitulé «Prélèvements de cornée dans le cadre de prélèvements de tissus et/ou de prélèvements multi-organes sur personnes décédées» ;

Vu l'arrêté n° ARSB/DOSA/AP/2013-0002 pris par le Directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté autorisant la mise en œuvre du protocole de coopération entre professionnels de santé intitulé «Prélèvements de cornée dans le cadre de prélèvements de tissus et/ou de prélèvements multi-organes sur personnes décédées» ;

Considérant que le présent protocole de coopération a pour objet de permettre la réalisation d'un acte chirurgical de prélèvement de tissus (cornée), par un infirmier de coordination hospitalière de prélèvement d'organes et de tissus, ou par un infirmier de bloc opératoire ou un infirmier exerçant en service d'ophtalmologie, en lieu et place d'un médecin ;

Considérant que ce protocole de coopération est de nature à répondre au besoin de santé en région Centre-Val de Loire et à l'intérêt des patients, notamment en réduisant le temps d'attente des patients pour recevoir des greffons cornéens ;

**ARRETE**

**Article 1 :** le protocole de coopération «Prélèvements de cornée dans le cadre de prélèvements de tissus et/ou de prélèvements multi-organes sur personnes décédées» est autorisé en région Centre-Val de Loire. Ce protocole est consultable sur le système d'information national dédié aux protocoles de coopération (SI-COOP-PS).

**Article 2 :** en application de l'article L.4011-3 du Code de la santé publique, les professionnels qui souhaitent adhérer à ce protocole de coopération doivent transmettre à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire les pièces nécessaires à l'enregistrement de leur demande d'adhésion.

**Article 3 :** conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin, les professionnels de santé sont tenus d'effectuer un suivi de la mise en œuvre effective du protocole de coopération et de transmettre le résultat des indicateurs de suivi à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et à la Haute autorité de santé, en respectant la périodicité définie dans le protocole.

**Article 4 :** le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire peut mettre fin au protocole de coopération intitulé «Prélèvements de cornée dans le cadre de prélèvements de tissus et/ou de prélèvements multi-organes sur personnes décédées» conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2010 susvisé.

**Article 5 :** le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministère des solidarités et de la santé
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans.

Le recours gracieux ne conserve pas le délai des autres recours.

**Article 6 :** la Directrice de l'offre sanitaire de l'ARS Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 13 septembre 2019  
Le Directeur général de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT

# ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-09-17-001

Arrêté portant révision de la programmation de signature des CPOM des ESMS pour les personnes en situation de handicap du Département d'Indre-et-Loire pour la période 2016-2021.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
D'INDRE-ET-LOIRE**

**AGENCE REGIONALE  
DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

**Portant révision de la programmation de signature des Contrats Pluriannuels  
d'Objectifs et de Moyens des établissements et services médico-sociaux  
pour les personnes en situation de handicap du Département d'Indre-et-Loire  
pour la période 2016-2021.**

**Le Président du Conseil Départemental et**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,**

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L313-12-2 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, et notamment l'article 89 ;

Vu le décret n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de santé ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté n° 2018-DOMS-PH37-0004 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 15 janvier 2018 portant révision de la programmation de signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du département d'Indre-et-Loire pour la période 2016-2021 ;

## ARRETENT

**Article 1<sup>er</sup>** : Le programme de signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du Département d'Indre-et-Loire est révisé, pour la période 2016-2021.

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2018-DOMS-PH37-0004.

**Article 2** : Conformément aux articles L. 313-11 et L. 313-12-2 du CASF, les organismes gestionnaires des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées sous compétence exclusive de l'Agence Régionale de Santé ou conjointe avec le Conseil Départemental, concernés par une obligation de CPOM, doivent signer avant le 31 décembre 2021.

**Article 3** : Les listes annexées au présent arrêté précisent les CPOM départementaux et notamment ceux qui sont envisagés comme tripartite (conclus entre l'ARS, le CD et l'organisme gestionnaire) et les ESMS rattachés à un CPOM à vocation interdépartementale (conclus entre l'ARS et l'organisme gestionnaire).

**Article 4** : Ce programme peut être révisé chaque année.

**Article 5** : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Indre-et-Loire, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS.

**Article 6** : Le Directeur Général des Services du Département de l'Indre-et-Loire, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint des Solidarités du Département de l'Indre-et-Loire, la Déléguée Départementale de l'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait le 17 septembre 2019

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT

Pour le Président  
du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,  
Et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,  
Signé : Nadège ARNAULT



**PROGRAMMATION CPOM 2016-2021 secteur Handicap  
INDRE-ET-LOIRE  
CPOM départementaux**

FINESS EJ	Association gestionnaire	FINESS ET	ESMS raison sociale	Commune établissement	Catégorie établissement	Conseil Départemental associé à la négociation (*)	CPOM 2016	CPOM 2017	CPOM 2018	CPOM 2019	CPOM 2020	CPOM 2021
370000440	ADAPEI 37	370000465	IME LES ALTHEAS - ADAPEI 37	BEAULIEU-LES-LOCHES	IME	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370002354	IME LES TILLEULS - ADAPEI 37	CHAMBRAY-LES-TOURS	IME	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370004111	ESAT Les Tissandiers (ADAPEI)	LOCHES	ESAT	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370004194	ESAT La Thibaudière (ADAPEI)	CHAMBRAY (ex-Vernou)	ESAT	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370004897	ESAT Les Ormeaux (ADAPEI)	BEAULIEU-LES-LOCHES	ESAT	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370011082	SESSAD LES ALTHEAS - ADAPEI 37	DESCARTES	SESSAD	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370013500	SESSAD LES ALTHEAS - ADAPEI 37	JOUE-LES-TOURS	SESSAD	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370010589	SESSAD LES ALTHEAS - ADAPEI 37	JOUE-LES-TOURS	SESSAD	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370011298	SIPROMES - ADAPEI 37	BEAULIEU-LES-LOCHES	EEAH	Oui	Renouvellement					Renégociation
370000440	ADAPEI 37	370011314	FAM LA BELLANGERIE - VAL-DE-LOIRE	VOUVRAY	FAM	Oui						
370000440	ADAPEI 37	370013211	UNITE D'ENSEIGNEMENT AUTISME 37	TOURS	IME	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370102980	MAS LES HAIES VIVES - ADAPEI 37	JOUE-LES-TOURS	MAS	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370103608	ISAMSAH ADAPEI 37 JOUE LES TOURS	JOUE-LES-TOURS	SAMSAH	Oui						
370000440	ADAPEI 37	370013680	SEJAAC	JOUE-LES-TOURS	Service expérimental	Non concerné						
370000440	ADAPEI 37	370002602	MAS DU CHU DU CHINONAIS	SAINT-BENOIT-LA-FORET	MAS	Oui	Renouvellement			Avenant		Renégociation
370000608	CH DU CHINONAIS	370000747	ASSOCIATION LES ELFES	TOURS	IME	Non concerné						Contrat initial
370000747	ASSOCIATION LES ELFES	370000283	IME LES ELFES	TOURS	IME	Non concerné						
370000747	ASSOCIATION LES ELFES	370002396	IME ROBERT DEBRE	LUYNES	IME	Non concerné						
370000747	ASSOCIATION LES ELFES	370005663	ESAT Les Vallées (LES ELFES)	LUYNES	ESAT	Non concerné						
370000747	ASSOCIATION LES ELFES	370000287	DITEP LES FROETTI	RICHIEU	ITEP	Non concerné	Renouvellement					Renouvellement
370000762	ASSOCIATION LA PATERNELLE	370000762	ASSOCIATION LA PATERNELLE	METRAY	ITEP	Non concerné						
370000762	ASSOCIATION LA PATERNELLE	370000317	IME ST MARTIN DES DOUETS	TOURS	IME	Non concerné			Contrat initial			
370000768	ASSOCIATION ST MARTIN DES DOUETS	370000325	ITEP SAINT-ANTOINE	CHINON	ITEP	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370000358	ITEP LEVEL	TOURS	ITEP	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370000739	IME DE SEUILLY (dont section AT)	SEUILLY	IME	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370010639	ITEP DE BOISSINON	LANGEAIS	ITEP	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370010688	ITEP LA HUCHEROLLE	BLIERE	ITEP	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370010738	UES DU BREUIL	LANGEAIS	IME	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370013336	SESSAD	LOCHES	SESSAD	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370104945	UES HAMEAU DE BELLEVUE	JOUE-LES-TOURS	IME	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370105009	SESSAD L'APPART37	CHINON	SESSAD	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370013807	SESSAD PLESSIS-BOTANIQUE	LA RICHE	SESSAD	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370013882	Dispositif Passerelles	CHINON	SESSAD	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370105108	SESSAD LEVEIL	TOURS	SESSAD	Non concerné						
370000796	ASSOCIATION ENFANCE ET PLURIEL	370000390	ITEP L'ESSOR SAINT JEAN	TOURS	ITEP	Non concerné				Avenant		Renouvellement
750810590	CEUVRES HOSPITALIERES DE L'ORDRE DE MALTE	750810590	CEUVRES HOSPITALIERES DE L'ORDRE DE MALTE	TOURS	SESSAD	Non concerné						
750810590	CEUVRES HOSPITALIERES DE L'ORDRE DE MALTE	370105066	ITEP L'ESSOR SAINT JEAN	TOURS	SESSAD	Non concerné						
750810590	CEUVRES HOSPITALIERES DE L'ORDRE DE MALTE	370000812	IREQOV	TOURS	IESPESA	Non concerné						
750810590	CEUVRES HOSPITALIERES DE L'ORDRE DE MALTE	370101164	SESSAD (GSAD)	TOURS	SESSAD	Non concerné						
370000812	ADPEP 37	370000366	SESSAD (GSAD)	TOURS	SESSAD	Non concerné						
370000812	ADPEP 37	370101164	SESSAD (GSAD)	TOURS	SESSAD	Non concerné						
370000812	ADPEP 37	370000432	CMPP APAJH-TOURS	TOURS	CMPP	Non concerné				Contrat initial		Renouvellement
370000820	ASSOCIATION LA BOISNIERE	370000382	IME LA BOISNIERE	CHATEAU-RENAULT	IME	Non concerné						
370000820	ASSOCIATION LA BOISNIERE	370011306	SESSAD LA BOISNIERE	CHATEAU-RENAULT	SESSAD	Non concerné						
370000820	ASSOCIATION LA BOISNIERE	370012551	FAM LA VALLEE GERMAIN	LES HERMITES	FAM	Oui						
370000820	ASSOCIATION LA BOISNIERE	370100216	ESAT Les Ailiers de la Brienne (LA BOISNIERE)	CHATEAU-RENAULT	ESAT	Non concerné						
370000820	ASSOCIATION LA BOISNIERE	370000432	CMPP APAJH-TOURS	TOURS	CMPP	Oui	Renouvellement					Renouvellement
370000846	APAJH D'INDRE-ET-LOIRE	370002453	CMPP "C.R.A.P.I."	TOURS	CMPP	Non concerné						
370000846	APAJH D'INDRE-ET-LOIRE	370004129	SESSAD ARPEGE	TOURS	SESSAD	Non concerné						
370000846	APAJH D'INDRE-ET-LOIRE	370004970	CAMSP-APAJH-TOURS	TOURS	CAMSP	Non concerné						
370000846	APAJH D'INDRE-ET-LOIRE	370005019	CAMSP-APAJH-LIGUEIL	LIGUEIL	CAMSP	en attente						
370000846	APAJH D'INDRE-ET-LOIRE	370011074	B. A. P. U.	TOURS	BAPU	en attente						Renouvellement
370000846	APAJH D'INDRE-ET-LOIRE	370004079	ESAT Foyer de Clunij	LIGUEIL	ESAT	Non concerné						Renouvellement
370001117	ASSOCIATION DU FOYER DE CLUNIJ	370001117	ASSOCIATION DU FOYER DE CLUNIJ	LIGUEIL	ESAT	Non concerné						
370001117	ASSOCIATION DU FOYER DE CLUNIJ	370100000	SESSAD TRISOMIE 21 INDRE-ET-LOIRE	TOURS	SESSAD	Non concerné						Contrat initial
370001349	ASSOCIATION TRISOMIE 21 INDRE-ET-LOIRE - GEIST	370001349	ASSOCIATION TRISOMIE 21 INDRE-ET-LOIRE	TOURS	SESSAD	Non concerné						Contrat initial
370001349	ASSOCIATION TRISOMIE 21 INDRE-ET-LOIRE - GEIST	370001349	ASSOCIATION TRISOMIE 21 INDRE-ET-LOIRE	TOURS	SESSAD	Non concerné						Contrat initial
370002370	ARPS	370011116	CPO	LOUESTAULT	CPO	Non concerné						
370002370	ARPS	370100174	CRP FONTENAILLES	LOUESTAULT	CRP	Non concerné						

FINNESC EJ	Association gestionnaire	FINNESC ET	ESMS raison sociale	Commune établissement	Catégorie établissement	Conseil Départemental associé à la négociation (*)	CPOM 2016	CPOM 2017	CPOM 2018	CPOM 2019	CPOM 2020	CPOM 2021
370002370	ARPS					Non concerné			Contrat initial			
370009846	ASSOCIATION ADMIR LES MAISONNEES	370009853	FAMILLES MAISONNEES - SITE PRINCIPAL	AZAY-LE-RIDEAU	FAM	Oui						
370009846	ASSOCIATION ADMIR LES MAISONNEES	370014102	SAMSAH Aulisme	LA RICHE	SAMSAH	Oui						
370009846	ASSOCIATION ADMIR LES MAISONNEES	370011389	MAS LES MAISONNEES	AZAY-LE-RIDEAU	MAS	Non concerné						
370009846	ASSOCIATION ADMIR LES MAISONNEES					Oui						Contrat initial
370013054	POLE DE SANTE MENTALE LA CONFLUENCE	370010548	SERVICE FAM PSY SAINT CYR BAT ST CYR	SANT-CYR-SUR-LOIRE	FAM	Oui						Contrat initial
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	370005506	SESSAD MIRABEAU	TOURS	SESSAD	Non concerné						Contrat initial
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	370005878	SSIAD MUTUALITE FRANCAISE BALLAN	BALLAN-MIRE	SSIAD PH	Non concerné						
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	370006389	MAS LA GRANDE MAISON	BALLAN-MIRE	MAS	Non concerné						
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	370006439	FAM LA GRANDE MAISON	BALLAN-MIRE	FAM	Oui						
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	370011058	SAMSAH MUTUALITE JOUE LES TOURS	LOUE-LES-TOURS	SAMSAH	Oui						
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	370100182	SSIAD Mutualité CHAMBRAY LES TOURS MFT	CHAMBRAY LES TOURS	SSIAD PA	CPOM PA						
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	370100232	SSIAD Mutualité SAINT CYR MFT	SANT CYR SUR LOIRE	SSIAD PA	CPOM PA						
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	370104457	INSTITUT EDUCATION MOTRICE	BALLAN-MIRE	IEM	Non concerné						
370010935	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL D LOIRE	410008155	SAMSAH MUTUALITE BLOIS	BLOIS	SAMSAH	Oui				Avenant	Renouvellement	
370103038	ASSOCIATION ARC EN CIEL	370009029	FAM LE CLOS D'ALBAN	CIGOGNE	FAM	Oui						
370103038	ASSOCIATION ARC EN CIEL	370009078	MAS LE CLOS D'ALBAN	CIGOGNE	MAS	Non concerné						
370103038	ASSOCIATION ARC EN CIEL	370103129	FAM LE HAMEAU DE L'ARC EN CIEL	TRUYES	FAM	Oui					Contrat initial	
370105116	APSISS	370105124	SESSAD "APSISS"	AVOINE	SESSAD	Non concerné						Contrat initial
370105116	APSISS					Non concerné						Contrat initial
370105132	ASSOCIATION LA SOURCE	370000424	IME LA SOURCE	SEMBLANCAY	IME	Non concerné						
370105132	ASSOCIATION LA SOURCE	370002446	SESSAD	SEMBLANCAY	SESSAD	Non concerné						
370105132	ASSOCIATION LA SOURCE	ESAT Les Ateliers de l'Europe (LA SOURCE)	TOURS	ESAT	ESAT	Non concerné						
370105132	ASSOCIATION LA SOURCE	FAM D'AMBILLOU	AMBILLOU	FAM	FAM	Oui					Renouvellement	
370105132	ASSOCIATION LA SOURCE	370012832	ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL AUTISTES	TOURS	EEEH	Non concerné						
780021853	AGIR ET VIVRE L'AUTISME	780021853	AGIR ET VIVRE L'AUTISME	TOURS	EEAH	Non concerné				Contrat initial		
750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	370011223	EQUIPE MOBILE EXPERIMENTALE	LA MEMBROLLE-SUR-CHOISIL	EEAH	Non concerné						
750815821	CESAP	370011165	MAS LE SOLARIUM	REUGNY	MAS	Non concerné						Contrat initial
750815821	CESAP	370102683	EME "CHATEAU DE LAUNAY"	REUGNY	EEAP	Non concerné						
750815821	CESAP	370005548	CAMSP	TOURS	CAMSP	Non concerné			Avenant	Renouvellement		
370000481	CHU de TOURS					En attente						
370000481	CHU de TOURS					En attente						Contrat initial
930019484	LIGUE ADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	370104812	FAM INSTITUT DU MAI	CHINON	FAM	Oui						Contrat initial
930019484	LIGUE ADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	370011447	SAMSAH APF TOURS	TOURS	SAMSAH	Oui						Contrat initial
750719239	APF FRANCE HANDICAP					Oui						Contrat initial
750719239	APF FRANCE HANDICAP					Oui						Contrat initial

(\*)  
OUI CD associé à la négociation  
NON CD non associé à la négociation  
En attente association ou CD envisagée, en attente de confirmation  
Non concerné gestionnaires dont tous les ESMS relèvent d'un financement exclusif ARS

**PROGRAMMATION CPOM 2016-2021 secteur Handicap  
CPOM A VOCATION REGIONALE ARS  
INDRE-ET-LOIRE**

FINES EJ	Association gestionnaire	FINES ET	ESMS raison sociale	Commune établissement	Catégorie établissement	Conseil Départemental associé à la négociation (*)	CPOM 2016	CPOM 2017	CPOM 2018	CPOM 2019	CPOM 2020	CPOM 2021
610000754	ANAIIS - ALENCON	370103137	ESAT (ANAIIS)	METTRAY	ESAT	Non concerné				Contrat initial		
<b>610000754</b>	<b>ANAIIS</b>											
750050916	FEDERATION DES APAJH	370004061	ESAT LES GRANDES REUILLES	BRIDORE	ESAT	Non concerné						
<b>750050916</b>	<b>FEDERATION APAJH</b>										Contrat initial	
750719239	APF FRANCE HANDICAP	370104119	ESAT APF INDUSTRIE	NOTRE-DAME-DOE	ESAT	Non concerné						
<b>750719239</b>	<b>APF FRANCE HANDICAP</b>								Contrat initial			
750720609	FONDATION LEOPOLD BELLAN	370004137	ESAT LEOPOLD BELLAN	CHINON	ESAT	Non concerné						
<b>750720609</b>	<b>FONDATION LEOPOLD BELLAN</b>									Renouvellement		